

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024

Membres en exercice : 33

Membres présents : 21

Procurations : 9

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2024/6/8

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juillet, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-six juin deux mil vingt-quatre.

Présents

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine

Absents excusés

ACHARD Liliane, BETTI Alain, BARISONE Sébastien, CARRET Bruno, CHIARAMELLA Yves, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, ROUX Lionel, SARRET Jean, VANDENABEELE Magali

Procurations

Madame ACHARD Liliane donne procuration à Madame BAILLE Juliette
Monsieur BETTI Alain donne procuration à Madame SAUNIER Clémence
Monsieur CARRET Bruno donne procuration à Monsieur BOREL Christian
Monsieur LESBROS Pascal donne procuration à Madame SPOZIO Christine
Monsieur NICOLAS Laurent donne procuration à Monsieur EYRAUD Joël
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Madame DURIF Marlène
Monsieur SARRET Jean donne procuration à Monsieur CESTER Francis
Madame VANDENABEELE Magali donne procuration à Monsieur SARRAZIN Joël

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Demande d'aide financière pour la construction d'ateliers techniques intercommunaux

Monsieur le président rappelle l'engagement de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) au sein du programme Nos Territoires d'Abord signé avec la Région pour la période 2022-2027. A travers ce contrat, la Région accompagne les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organise au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales.

La CCSPVA s'est fortement mobilisée sur la prise par anticipation de la loi, de nouvelles compétences telles que l'assainissement et l'eau potable. Elle a également créé sa propre régie de collecte des déchets ménagers. Cela nécessite aujourd'hui de structurer les services correspondants et de disposer des locaux et agencements nécessaires afin d'exercer ces compétences avec efficacité et rationalité.

Dans le cadre de ce programme, il est possible de bénéficier d'un financement pour la création d'ateliers techniques intercommunaux, conformément au plan de financement suivant :

CREATION D'ATELIERS TECHNIQUES INTERCOMMUNAUX			
PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses		Recettes	
Intitulés	Montants HT	Intitulés	Montant HT
Etudes et maîtrise d'œuvre	60 000 €	DETR 2024 40%	339 458 €
Gros oeuvre	165 890,00 €		
Charpente couverture bardage serrurerie	252 860,00 €		
Menuiseries extérieures et intérieures	87 700,00 €	NTA REGION SUD 30.62%	259 884 €
Isolation Plâtrerie	28 185,00 €		
Carrelage peintures	28 610,00 €		
Plomberie sanitaire ventilation chauffage	36 400,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL 9.38 %	79 574 €
Electricité	44 000,00 €		
Implantation nouvelle DECI	40 000,00 €		
VRD	105 000,00 €	TOTAL FINANCEMENT PUBLICS (70.62%)	678 916 €
		Autofinancement (20 %)	169 729 €
TOTAL DEPENSES HT	848 645 €	TOTAL RECETTES	848 645 €

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à déposer une demande de subvention auprès de Région SUD au titre du programme Nos Territoires d'Abord et du Conseil Départemental 05.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Le secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 08 juillet 2024

Et de la publication, le 11 juillet 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).